



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 21 mars 2024

Numéro de délibération 10/2024

L'an 2024

et le 21 mars

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2024
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES : Princé M.A, Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C.,

MM : Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

Absents : Majourel F., Vieillard Baron A.

Procuration : Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A. à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

BUDGET ASSAINISEMENT 2023 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à

L'UNANIMITÉ des membres présents

déclare que le compte de gestion du Budget de l'ASSAINISEMENT pour l'année 2023 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le



Publication

du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 21 mars 2024

Numéro de délibération 11/2024

L'an 2024
et le 21 mars
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES : Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM : Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.

Absents : Majourel F, Vieillard Baron A

Procuration : Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A à Dubiez F
A été nommé secrétaire :BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

BUDGET A.E.P. 2023 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à

L'UNANIMITÉ,

déclare que le compte de gestion du Budget de l'A.E.P. pour l'année 2023 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le



Publication

du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 21 mars 2024

Numéro de délibération 12/2024

L'an 2024
et le 21 mars
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C, Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

Absents : Majourel F., Vieillard Baron A.

Procuration : Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

BUDGET PRINCIPAL 2023 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à

L'UNANIMITÉ,

Déclare que le compte de gestion du Budget PRINCIPAL pour l'année 2023 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

Du



30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2024**

Numéro de délibération **13/2024**

L'an 2024
et le 21 Mars
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2024
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,
ABSENTS : Majourel Fabienne, Vieillard Baron A.

PROCURATION : Majourel Fabienne à Cazes M ; Vieillard Baron A à Dubiez F
A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération :

C.A. 2023 ASSAINISSEMENT

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET de l'ASSAINISSEMENT. De l'année 2023 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION D'EXPLOITATION :

RESULTAT EXERCICE 2023	- 2 057.48 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	17 119.57 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023 :	15 062.09 €

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2023 :	3 983.63 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	28 039.06 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	32 022.69 €

RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL 47 084.78 €

Au moment du vote M. le Maire se retire. M DUBIEZ F prend la présidence de CM
Après en avoir délibéré, le conseil **par 10 voix « POUR »**

APPROUVE à l'UNANIMITÉ

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 du BUDGET DE l'ASSAINISSEMENT tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

dépôt en S/Préfecture le

du

Du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 21 mars 2024

Numéro de délibération 14 /2024

L'an 2024
et le 21 mars
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire
Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A.

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

ABSENTS : Majourel Fabienne, Vieillard Baron A

PROCURATION : Majourel Fabienne à Cazes M ; Vieillard Baron A à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération :

C.A. 2023 A.E.P.

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET de l'A.E.P. De l'année 2023 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION D'EXPLOITATION :

RESULTAT EXERCICE 2023	1 346.64 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	160 912.28 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023 :	162 258.92 €

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2023 :	- 26 733.97 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	32 660.99 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	5 927.02 €

RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL 168 185.94 €

Au moment du vote M. le Maire se retire. M.DUBIEZ F prend la présidence de CM
Après en avoir délibéré, le conseil, **par 10 Voix « POUR »**

APPROUVE à l'UNANIMITÉ

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 du BUDGET DE l'A.E.P. tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



Du



30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 21 MARS 2024

Numéro de délibération 15 /2024

L'an 2024
et le 21 MARS
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M, Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

ABSENTS : Majourel Fabienne, Vieillard Baron A

PROCURATION : Majourel Fabienne à Cazes M, vieillard Baron A à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération : C.A. 2023 PRINCIPAL

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET PRINCIPAL de l'année 2023 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2023	65 511.97 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	494 996.70€
AFFECTATION 2023	- 27 409.55 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023 :	533 099.12€

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2023 :	34 056.33 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	- 5 809.55 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	28 246.78 €

RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL 561 345.90 €

Au moment du vote M. le Maire se retire. M.DUBIEZ F prend la présidence du CM Après en avoir délibéré, le conseil par 10 voix « POUR »

APPROUVE à l'UNANIMITÉ

le résultat de clôture de l'exercice 2023 du BUDGET PRINCIPAL tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

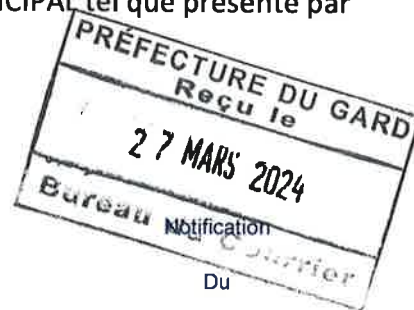


Acte rendu exécutoire après

Publication

dépôt en S/Préfecture le

du





RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170 CROS

30170

Séance du **21 mars 2024**

Numéro de délibération **16/2024**

L'an 2024

Et le 21 mars

À 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

Absents : Majourel F., Vieillard Baron A.

Procuration : Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération : **BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2023 du BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT 32 022.69 €

EXPLOITATION 15 062.09 €

TOTAL 47 084.78 €

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

DECIDE à L'UNANIMITÉ

Des membres de ne pas effectuer d'affectation de résultat en investissement.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire,
C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

dépôt en Préfecture le

du

Notification du



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170 CROS

30170

Séance du 21 mars 2024

Numéro de délibération 17/2024

L'an 2024

Et le 21 mars

À 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E

Absents : Majourel F., Vieillard Baron A

Procuration : Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération : **BUDGET A.E.P. - AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2023 du budget du BUDGET DE L'A.E.P.

INVESTISSEMENT	5 927.02 €
EXPLOITATION	162 258.92 €

TOTAL : 168 185.94€

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

DECIDE à L'UNANIMITÉ

Des membres de ne pas réaliser d'affectation de résultat

Fait et délibéré
Les jours mois et ans susdits
Le Maire,
C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification du

dépôt en Préfecture le

du



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170 CROS

30170

Séance du 21 mars 2024

Numéro de délibération 18/2022

L'an 2024

Et le 21 mars

À 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

Absents : Majourel F., Vieillard Baron A.

Procuration Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

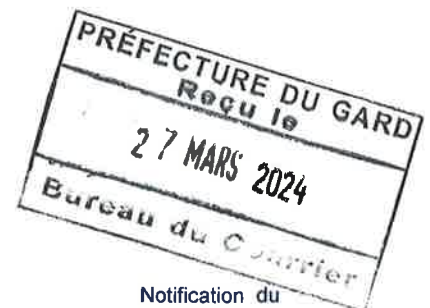
Objet de la Délibération : **BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2023 du budget du BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	533 099.12 €
INVESTISSEMENT	28 246.78 €
INVESTISSEMENT SOLDE DES RESTES A REALISER 2023	
DEPENSES	3 980.00 €
RECETTES	2 700.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT 1 280 €	

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :
DECIDE à l'unanimité des membres d'affecter en investissement au compte 1068 la somme de 1 280.00 €

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire,
C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification du

dépôt en Préfecture le

du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 21 mars 2024

Numéro de délibération 19/2024

L'an 2024

Et le 21 mars

À 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

Absents : Majourel F, Vieillard Baron A.

Procurations : Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A. à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

TAUX D'IMPOSITION 2024

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le Maire propose aux conseillers de ne pas faire évoluer les taux des taxes directes locales pour l'année 2024, et de maintenir les taux :

Taxe foncière (bâti)..... 38.51 %

Taxe foncière (non bâti)..... 70.50 %

Taxe Habitation (R.S)..... 10.26%

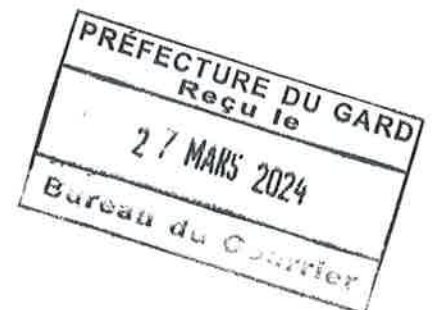
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 tel que proposés par M. le Maire.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Prefecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2024**

Numéro de délibération **20/2024**

L'an 2024

et le 21 mars

à 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

Absents : Majourel F., Vieillard Baron A.

Procuration : Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

TARIFS EAU 2024

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le maire propose aux conseillers de fixer les tarifs de l'eau en 2024, comme suit :

Location annuelle des compteurs : part fixe	149.00 € HT
Prix du M3	1.69 € HT

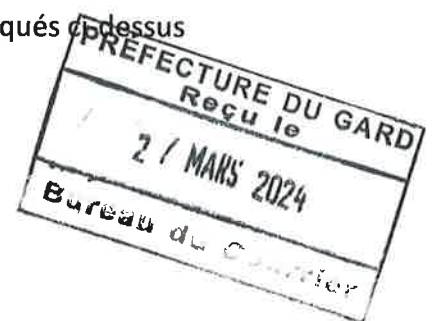
Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré

à **L' UNANIMITÉ** des membres présents :

ACCEPTÉ

De fixer les tarifs de l'EAU à compter de 2024 comme indiqués ci-dessus

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 21 Mars 2024

Numéro de délibération 21/2024

L'an 2024
et le 21 Mars
à 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M, Bouvet E., Princé M.A., Deshons C.,

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

Absents : Majourel F., Vieillard Baron A.

Procurations : Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

TARIFS ASSAINISSEMENT 2024

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le maire propose aux conseillers de fixer les tarifs de l'ASSAINISSEMENT pour 2024 comme suit :

Location annuelle des compteurs : part fixe	100.00 € HT
Prix du M3	0.87 € H.T.

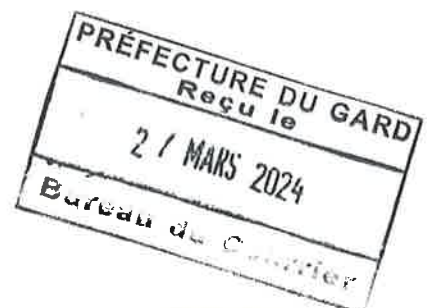
Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ**

Des membres présents :

ACCEPTÉ

De fixer les tarifs de l'ASSAINISSEMENT à compter de 2024 comme indiqués ci-dessus

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Notification

Acte rendu exécutoire après

Publication

Du

dépôt en S/Préfecture le

du



30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2024**

Numéro de délibération **22 /2024**

L'an 2024
et le 21 MARS
à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C.CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M, Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

ABSENTS : Majourel Fabienne Vieillard Baron A.

PROCURATION : Majourel Fabienne à Cazes M, vieillard Baron A à Dubiez F
A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération : **DELEGATION AU MAIRE POUR LE VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE (FONGIBILITÉ DES CRÉDITS)**

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 58/2022 du 03 Novembre 2022 actant le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2023

Le Maire expose, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisque le Maire a désormais la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnels (012 « Charge du Personnel »).(article L5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas le Maire s'engage à communiquer ces mouvements au Conseil Municipal au plus proche Conseil suivant la décision.

Le Conseil Municipal après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'UNANIMITE
des membres présents et représentés

- d'autoriser le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel (012) ;
- d'autoriser le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2024**

Numéro de délibération **23 /2024**

L'an 2024

et le 21 MARS

à 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

Absents Majourel F, Vieillard Baron A

Procurations : Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2024

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2024 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 27 540.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 43 482.69 €

Après en avoir délibéré,

à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Le conseil approuve le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2024 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2024**

Numéro de délibération **24/2024**

L'an 2024

et le 21 MARS

à 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

Absents Majourel F, Vieillard Baron A.

Procurations : Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération
BUDGET PRIMITIF DE L'A.E.P. 2024.

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'A.E.P. pour l'année 2024 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 231 150.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 884 281.65 €

Après en avoir délibéré,

à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Le conseil approuve le budget primitif de l'A.E.P. Pour l'année 2024 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Prefecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2024**

Numéro de délibération **25/2024**

L'an 2024

et le 21 mars 2024

à 18 heures

Date de Convocation : le 11 Mars 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Bouvet E., Deshons C., Princé M.A.

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., Malcoste E.,

Absents : Majourel F., Vieillard Baron A.

Procurations : Majourel F à Cazes M, Vieillard Baron A à Dubiez F

A été nommé secrétaire : BOUVET Elisabeth

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2024 en:

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SUR EQUILIBRE :

Les dépenses pour 510 100.00 €

Les recettes pour 767 819.12 €

SECTION INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 411 300.00€

Après en avoir délibéré,

à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Le conseil approuve le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2024 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Du

dépôt en S/Préfecture le

du